

Monsieur le Président, l'Assemblée générale a déjà adopté des résolutions préconisant le recours à la force pour mettre fin au régime illégal en Rhodésie. La Commission est au fait que mon gouvernement ne peut pas appuyer de telles recommandations. La délégation du Canada déclarait l'an dernier à la Commission que cette attitude lui était dictée par deux considérations principales: d'abord, le prix qu'il faudrait payer, aussi bien en vies humaines qu'en matériel, pour la mise en oeuvre d'une telle mesure; ensuite les graves répercussions politiques, sociales et économiques qu'elle déterminerait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie. Nous continuons de croire que l'attitude la plus juste consiste à rechercher un règlement pacifique de ce grave problème. La Charte suggère des moyens de faire respecter les décisions des Nations Unies sans recours à la force, et le Conseil de Sécurité a déjà franchi une étape importante en acceptant pour la première fois d'imposer des sanctions économiques obligatoires. L'adoption de ces mesures par le Conseil prouve que le monde entier refuse de reconnaître ce régime illégal. Nous croyons que le but de ces mesures n'est pas seulement d'isoler et de contraindre mais aussi d'amener un changement d'attitude. Nous continuons d'espérer que le régime illégal acceptera un jour de se plier aux exigences du monde moderne et que la Rhodésie deviendra une société multiraciale, fondée sur des principes de l'équité, de la non-discrimination et sur l'obligation d'accorder à tous les citoyens des chances égales de réussite. Ce jour-là, je suis certain que le monde entier sera fier d'accueillir la Rhodésie, gouvernée selon la règle de la majorité, dans les rangs des pays amis du progrès.